



Abokine

PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Coup de Pouce Chauffage

Jusqu'à 4 000 € de prime !

Grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), il est possible de **financer une partie significative des travaux de remplacement de son chauffage.**

Dans le cas du remplacement d'une chaudière individuelle au fioul, au gaz ou au charbon par une chaudière biomasse, une pompe à chaleur ou un système solaire combiné, l'artisan peut alors proposer à son client **une offre CEE bonifiée : le Coup de Pouce Chauffage Abokine.**

Abokine, en bref : depuis 2012, Abokine accompagne les artisans pour relever le défi de la transition énergétique !



L'offre Coup de Pouce Abokine

En remplacement d'une chaudière hors condensation
au fioul, gaz ou charbon

Chaudière biomasse
Pompe à chaleur (Air/Eau - Eau/Eau - Hybride)
Système Solaire Combiné



De **2 500 €* à 4 000 €*
de primes Coup de Pouce**

*En fonction des revenus



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !
contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com

Qui peut bénéficier de l'offre Coup de Pouce ?

Tout le monde ! Cette offre est destinée à tous les foyers français désireux d'opter pour un chauffage plus performant, avec des montants de primes selon les revenus.

Nombre de personnes composant le ménage	Seuil modeste	
	Île de France	Autres régions
1	< 25 741 €	< 19 565 €
2	< 37 739 €	< 28 614 €
3	< 45 326 €	< 34 411 €
4	< 52 925 €	< 40 201 €
5	< 60 546 €	< 46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 7 613 €	+ 5 797 €

Montant de la prime	
En-dessous des seuils	➤ 4 000 €* de prime Coup de Pouce
Au-dessus des seuils	➤ 2 500 €* de prime Coup de Pouce

* En fonction des revenus

Astuce n°1 : C'est la situation des occupants du logement qui importe pour déterminer si le ménage est en situation de précarité. Ainsi, un propriétaire louant son logement à un ménage précaire (avis d'imposition du locataire obligatoire) pourra bénéficier de la majoration.

Astuce n°2 : La prime Coup de Pouce n'est pas applicable pour les Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

Josiane change sa chaudière

Josiane souhaite remplacer sa chaudière fioul par une chaudière biomasse. Elle peut bénéficier du Coup de Pouce Chauffage Abokine.



Qui est Josiane ?

- Modeste
- Propriétaire de sa maison construite en 1978
- Remplace une chaudière fioul

Installation d'une chaudière biomasse	17 000€
Coup de Pouce Abokine (CEE)	- 4 000€
Reste à charge Client	13 000€

Le Coup de Pouce chauffage (CEE) est compatible avec MaPrimeRénov'. Le reste à charge peut également être financé par l'Eco-Prêt à Taux Zéro.